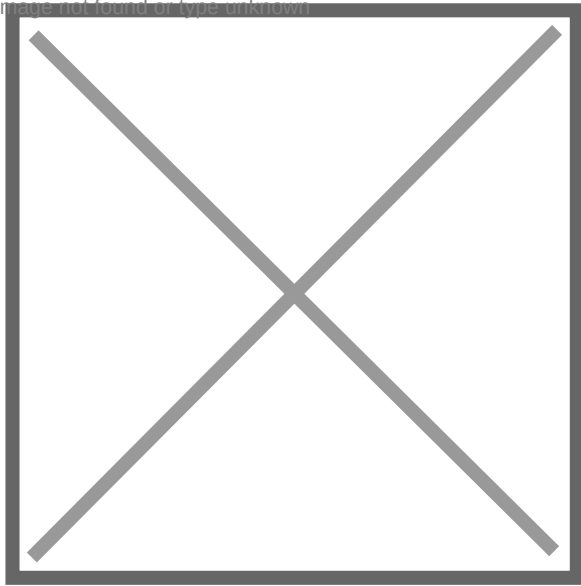


Image not found or type unknown



Diffusion d'un dossier confidentiel

Par **kada**, le **16/04/2011 à 19:09**

Bonjour,
Je viens de decouvrir sur google les pages d'un dossier confidentiel emmanant de la cour européenne de 1995 et me concernant. Google a-t-il le droit de mettre en ligne de tel dossier...
Merci par avance de votre réponse...

Par **mimi493**, le **16/04/2011 à 21:54**

Google ne donne que des liens.

Par **kada**, le **17/04/2011 à 19:06**

je vous remercie de votre reponse,mais qu'entendez vous par liens,quand vous me dites que google ne donne que des liens,le dossier me concernant et qui a été mis sur les pages de google relate l'ensemble de la procedure émise par la cours europeenne sur une affaire me concernant et qui était classé confidentiel...

Par **mimi493**, le **17/04/2011 à 19:27**

Google est un moteur de recherche, il ne contient aucun document

Par **kada**, le **17/04/2011** à **21:37**

Je vous remercie à nouveau de votre réponse, cela veut dire que ce document a été mis en ligne sur le moteur de recherche google par une tierce personne, encore merci de vos conseils...

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **15:01**

non, ça veut dire que le document est en ligne sur le site Web que vous indique l'URL donnée par Google. Google n'est qu'un annuaire.

Par **kada**, le **18/04/2011** à **16:32**

Encore merci, j'ai consulté l'URL de google, et le document émane de la cour européenne des droits de l'homme, il constitue en fait une jurisprudence, sincères salutations à vous et à tous les membres d'Experatoo...